
Documents sauvegardés

Lundi 14 janvier 2019 à 9 h 46

1 document

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

-
- Ouest-France 11 janvier 2019
La pêche électrique bloque la politique commune 3
... Un an après un vote très clair du Parlement européen, les mesures techniques pour la pêche n'ont toujours pas été adoptées. Le chalut électrique continue de diviser pêcheurs et instances. ...



Nom de la source

Ouest-France

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Rennes, Bretagne, France

Vendredi 11 janvier 2019

Ouest-France • 599 mots

La pêche électrique bloque la politique commune

Stéphane GALLOIS.

Un an après un vote très clair du Parlement européen, les mesures techniques pour la pêche n'ont toujours pas été adoptées. Le chalut électrique continue de diviser pêcheurs et instances.

Repères
Qu'est-ce que la pêche électrique ?

Adaptée aux poissons plats qui se cachent sur le fond, la pêche au chalut électrique a été développée dans les années 2000 aux Pays-Bas où de nombreux navires ciblent la sole, la limande, la plie et le turbot.

L'entrée du chalut comporte une aile qui « survole » le fond au lieu de le racler et envoie des impulsions électriques pour déranger le poisson. S'élevant dans la colonne d'eau, celui-ci est alors capturé par le filet.

Pourquoi les pêcheurs français se mobilisent-ils ?

« Nous manifesterons le 21 janvier à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) et le 22 à Bruxelles, explique le représentant des fileyeurs des Hauts-de-France, parce que, malgré le vote du Parlement européen à une large majorité en janvier 2018, l'interdiction de la pêche électrique est encore incertaine. »

Stéphane Pinto dénonce notamment un appauvrissement considérable des stocks de soles dans les eaux françaises.

« En 2008, nous en pêchions près de 1 200 tonnes par an pour un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros; en 2018, 300 tonnes seulement ont été débarquées pour une valeur de 3 millions d'euros. »

Résultat : sur les soixante-dix-sept bateaux qui pêchaient il y a dix ans, seuls quarante-quatre seraient encore actifs aujourd'hui.

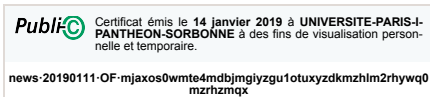
Le chalut électrique est-il en cause ?

Pour les pêcheurs français, soutenus notamment par l'organisation écologiste Bloom, cela ne fait aucun doute. Et leur conviction semble être largement partagée au sein du Parlement européen puisqu'il a voté, à 404 voix contre 232, les mesures techniques de la nouvelle politique commune des pêches. « Des mesures qui contiennent l'interdiction totale de la pêche électrique », rappelle Alain Cadec, président de la commission Pêche au Parlement européen.

Pourtant, les promoteurs de cette technique mettent en avant des arguments écologiques : une économie de gazole de 50 % par rapport au chalut classique, et surtout une moindre perturbation mécanique des fonds.

Mais ce sont les effets à long terme des

© 2019 Ouest-France. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



impulsions électriques qui inquiètent les détracteurs, notamment sur les espèces plus petites, des alevins, des oeufs et de la vie végétale.

De leur côté, les scientifiques restent très réservés sur ces questions.

Comment sortir de l'impasse ?

Après le vote en séance plénière au Parlement en janvier 2018, le texte devait faire l'objet de discussions en trilogue. Discussions qui ont déjà achoppé par deux fois, en juin et en novembre.

« Si le Conseil des ministres européens de la Pêche avait pris ses responsabilités dès le départ, on n'en serait sans doute pas là, déplore Alain Cadec. Malheureusement, son mandat est flou, à l'image de la position française. »

Le député, membre du Parti populaire européen, estime que la France aurait les moyens de faire basculer le débat en faveur de l'interdiction. Mais « la position de la France est très claire », répond le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture qui rappelle la résolution votée à l'Assemblée le 6 mars 2018.

Pour Frédéric Gueudar-Delahaye, « ce qui est compliqué, c'est qu'on part de très loin : il faut se souvenir que la proposition initiale de la Commission, il y a deux ans, était de généraliser la pêche électrique ». Il a donc fallu convertir de nombreux représentants pour avancer vers un compromis.

« Les dernières propositions du rapporteur comportent de réelles avancées », estime-t-il. Le représentant du ministère français de l'Agriculture s'autorise à croire que la dérogation ac-

cordée en 2006 à la pêche électrique sera définitivement abolie en Europe dans les prochaines semaines. En attendant, les pêcheurs des Hauts-de-France restent mobilisés.